

AVIS DE RÉUNION VALANT CONVOCAATION

Les actionnaires de la société « LES EAUX MINÉRALES D'OULMES », société anonyme au capital de 198.000.000,00 de dirhams, sont convoqués, en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société Holding Marocaine Commerciale et Financière « HOLMARCOM », sis à Casablanca, 20, rue Mostafa EL MAANI, le :

Mardi 14 mai 2024 à 10 heures

À l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes et les opérations réalisées durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
2. Rapport des Commissaires aux Comptes concernant le même exercice ;
3. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article 56 de la Loi 17-95 ;
4. Approbation des comptes et opérations de l'exercice ; Affectation du résultat ;
5. Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95 ;
6. Quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes ;
7. Renouvellement des mandats de trois Administrateurs de la Société ;
8. Mandats des Commissaires aux comptes de la Société ;
9. Allocation de jetons de présence au Conseil d'Administration ;
10. Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales.

Les actionnaires peuvent assister à cette Assemblée sur simple justification de leur identité, à la condition, soit d'être inscrits sur les registres sociaux au moins cinq jours avant l'Assemblée, s'ils sont titulaires d'actions nominatives, soit de produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé, s'ils sont titulaires d'actions au porteur.

Un actionnaire empêché d'assister à cette Assemblée peut s'y faire représenter par un autre actionnaire, par son tuteur, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant ou par une personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières. Il peut également exercer son droit de vote par correspondance.

Des formules de procuration et de vote par correspondance sont à la disposition des actionnaires au siège social et seront disponibles sur le site internet **www.oulmes.ma** conformément aux dispositions de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée. Ces formulaires doivent être accompagnés de l'attestation de blocage des actions et de la pièce d'identité de l'actionnaire concerné. Ils doivent être adressés par courriel, à l'adresse **assembleegenerale@oulmes.ma**, ou au moins deux (2) jours francs avant la tenue de l'Assemblée générale afin d'être pris en compte, soit au plus tard le 09 mai 2024.

Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social, des documents dont la communication est prescrite par l'article 141 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117 de la même loi, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander, par lettre recommandée adressée au siège social, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Cet avis ainsi que le texte des projets de résolutions seront publiés, conformément aux dispositions de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée, sur le site internet www.oulmes.ma.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les explications du Conseil d'Administration et la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve intégralement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils résultent du Bilan et du Compte de Produits et Charges arrêtés à cette date et qui présentent un bénéfice net comptable de **73.975.309,16 dirhams**.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, soit 73.975.309,16 dirhams, comme suit :

Bénéfice net de l'exercice (DH)	:	73.975.309,16
	-	
Dotation à la Réserve Légale (Entièrement dotée)	:	Néant
Solde (DH)	:	73.975.309,16
	+	
Report à nouveau antérieur	:	118.425.503,75
Bénéfice distribuable (DH)	:	192.400.812,91
	-	
Dividendes (DH)	:	43.560.000,00
Le reste (DH)	:	148.840.812,91

À affecter au crédit du compte report à nouveau.

Soit un dividende de **22,00** dirhams par action que l'Assemblée Générale décide de mettre en paiement à compter du **17 juin 2024**.

TROISIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la Loi 17-95 sur la société anonyme, approuve chacune des opérations et conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif de sa gestion au Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Elle donne également décharge de leur mission aux Commissaires aux Comptes pour le même exercice.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les mandats de trois (3) administrateurs, à savoir :

- **HOLMARCOM, dont le représentant permanent est M. Mohamed Hassan BENSALAH ;**
- **OMI, dont le représentant permanent est M. Karim CHIOUAR ;**
- **ATLANTASANAD, dont le représentant permanent est M. Jalal BENCHEKROUN.**

arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Elle décide, conformément aux dispositions de la loi et des statuts, de renouveler leurs mandats pour une durée de trois (3) années, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que les mandats des cabinets **ERNST & YOUNG et FIDAROC GRANT THORNTON**, Commissaires aux comptes de la Société, arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide, conformément aux dispositions légales limitant la durée des mandats à un maximum de 12 ans, de ne pas les renouveler.

Elle nomme, en qualité de Commissaires aux Comptes de la Société, le cabinet **MAZARS** sis à Casablanca, Avia Business Center, Boulevard Sidi Abdellah Cherif, Anfa et le cabinet **HDID Consultants** sis à Casablanca, 4, Rue Maati Jazouli (Ex rue Friol).

Les cabinets **MAZARS et HDID Consultants** sont nommés pour une durée de trois (3) années correspondant aux exercices sociaux 2024, 2025 et 2026.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président Directeur Général pour fixer avec les Commissaires aux Comptes le montant de leurs honoraires annuels.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer, au Conseil d'Administration, pour l'exercice en cours, des jetons de présence d'un montant brut de **1.450.000,00** dirhams.

Il appartiendra au Conseil d'Administration de les répartir entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prévues par la Loi.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

À propos de "Les Eaux Minérales d'Oulmès"



Créée en 1933, Les Eaux Minérales d'Oulmès est une société anonyme cotée à la bourse de Casablanca depuis 1943, leader marocain de l'hydratation saine et des boissons rafraîchissantes. Avec plus de 2 000 collaborateurs et 8 sites de production, LEMO œuvre continuellement pour offrir à ses clients des produits de qualité supérieure. Engagée dans une croissance durable et responsable, LEMO est membre du « Global Compact » des Nations Unies et est détentrice de plusieurs Labels RSE nationaux et internationaux. Acteur international, la société opère également en Afrique subsaharienne, à travers sa filiale E.T.E. située au Bénin. Les Eaux Minérales d'Oulmès est une filiale du groupe Holmarcom.

Pour information :
Nabil SAID
Directeur Financier & Juridique
nsaid@oulmes.ma

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023



BILAN ACTIF (en milliers de dirhams)		
ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
Actif Non Courant	1 848 777	1 580 126
Écart d'Acquisition	1 700	3 401
Immobilisations en non valeur	-	-
Immobilisations Incorporables	14 215	15 508
Immobilisations Corporelles	1 819 785	1 545 901
Immobilisations Financières	12 943	15 149
Titres mis en équivalence	-	-
Impôts Différés Actif	133	168
Actif Courant	1 154 320	1 110 148
Stocks et Encours	314 113	313 386
Clients et Comptes Rattachés	434 218	458 431
Autres Créances et Comptes de Régularisation	286 641	220 485
Valeurs Mobilières de Placement	890	58
Disponibilités	118 458	117 788
TOTAL DE L'ACTIF	3 003 097	2 690 275

BILAN PASSIF (en milliers de dirhams)		
PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres Part du Groupe	706 983	673 334
Capital	198 000	198 000
Prime d'émission	166 980	166 980
Réserves	278 825	247 399
Résultat net de l'exercice	63 923	60 891
Écart de conversion	-745	64
Intérêts Minoritaires	18 220	14 855
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	725 204	688 189
Passif Non Courant	1 102 907	868 511
Emprunts et Dettes Financières	1 054 224	831 077
Impôts Différés Passif	47 977	36 712
Provisions durables pour risques et charges	706	721
Passif Courant	1 174 987	1 133 574
Fournisseurs et Comptes Rattachés	265 494	343 060
Autres Dettes et Comptes de Régularisation	505 068	351 602
Autres provisions pour risques et charges	5 105	11 450
Écarts de conversion - Passif	-	-
Trésorerie - Passif	399 319	427 463
TOTAL DU PASSIF	3 003 097	2 690 275

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)		
(en milliers de dirhams)	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 660 646	2 201 023
Chiffre d'affaires	2 624 900	2 195 729
Autres produits d'exploitation	35 746	5 294
CHARGES D'EXPLOITATION	2 477 552	2 084 266
Achats consommés	1 008 544	833 521
Charges externes	696 110	574 196
Impôts et taxes	227 590	201 430
Charges de personnel	305 300	266 351
Autres charges d'exploitation	8 781	6 214
Dotations d'exploitation	231 227	202 553
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	183 095	116 758
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	-65 011	-41 862
RÉSULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	118 084	74 896
CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS	-8 242	2 539
Impôts sur les résultats	41 188	24 440
Impôts sur les résultats différés	-335	-10 532
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	68 989	63 526
Quote part des résultats des entreprises mises en équivalence	-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	1 700	1 700
Reprises sur écarts d'acquisition négatif	-	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	67 288	61 826
INTÉRÊTS MINORITAIRES	3 365	935
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	63 923	60 891
Résultat par action en DH	32,28	30,75

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		
(en milliers de dirhams)	31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés consolidées	67 288	61 826
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	237 856	194 550
- Variation des impôts différés	-36 565	
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	-13 848	-1 098
- Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	254 732	255 278
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	37 338	-49 218
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	292 070	206 060
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-471 607	-260 528
Cession d'immobilisations	8 384	1 187
Incidence des variations de périmètre		
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-463 223	-259 341
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires	-36 314	-25 498
Émission de prêts nets des remboursements		1 861
Subvention d'investissement	9 800	5 838
Augmentation de capital en numéraire	1 750	
Émissions d'emprunts nets des remboursements	225 476	-24 319
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	200 712	-42 119
Incidence des variations des monnaies étrangères	-745	
Variation de trésorerie nette	28 814	-95 400
Trésorerie nette d'ouverture	-309 675	-214 276
Trésorerie nette de clôture	-280 861	-309 675

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES							
(en milliers de dirhams)	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Résultat consolidé PG	Intérêts minoritaires	Écart de conversion	Total
Capitaux propres consolidés au 31/12/2022	198 000	166 980	247 400	60 891	14 855	64	688 190
Affectation du résultat 2022			60 891	-60 891			-
Distribution par la société consolidante			-32 670				-32 670
Distributions versées aux minoritaires							-
Variation de périmètre							-
Résultat consolidé 2023				63 923	3 365		67 288
Opérations sur capital			14 483				14 483
Écart de conversion						-809	-809
Autres éléments *			-11 279				-11 279
Capitaux propres consolidés au 31/12/2023	198 000	166 980	278 825	63 923	18 221	-745	725 204

(* Traitement rétrospectif du changement d'estimation liée à l'impôt différé sur les retraitements de consolidation constatés au 31.12.2022, (taux d'imposition prospectif de 32% au lieu de 24,5%).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023



NOTE 1 : DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Les Eaux Minérales d'Oulmès S.A. (LEMO), société anonyme au capital social de 198.000.000 de Dirhams, a été créée le 7 mars 1934 sous la dénomination « Compagnie Fermière des Eaux Minérales d'Oulmès-Etat » et dont le siège social est établi dans la zone industrielle de BOUSKOURA à Casablanca. Les Eaux Minérales d'Oulmès fait partie du groupe HOLMARCOM.

Les domaines d'activité des Eaux minérales d'Oulmès couvrent le captage, la production, la mise en bouteille et la commercialisation d'eaux minérales naturelles plates (Sidi Ali et Ain Atlas) et gazeuses (Oulmès), la fabrication de préformes, ainsi que la mise en bouteille et la commercialisation d'eau de table (Bahia).

LEMO est présent également à l'international via sa filiale ETE opérant au Bénin.

NOTE 2 : RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

A-PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés ont été établis en application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26 mai 2005 et conformément aux dispositions de l'Annexe III.2.A. de la circulaire de l'AMMC qui fixe le contenu de l'information proforma et l'Annexe III.2.I. portant sur les États de synthèse semestriels.

B-MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation appliquées dépendent du type de contrôle liant l'entreprise concernée à la maison-mère :

• Intégration globale (IG) :

Cette méthode est appliquée lorsque le Groupe détient un contrôle exclusif sur sa filiale. Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. La méthode de l'intégration globale permet de répartir le résultat et les capitaux propres entre les intérêts du Groupe et les intérêts hors Groupe (intérêts minoritaires).

• Intégration proportionnelle (IP) :

Cette méthode s'applique aux entreprises soumises au contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord. La méthode de l'intégration proportionnelle consiste à intégrer uniquement les pourcentages d'actifs, de passifs, de charges et de produits revenant aux seuls intérêts du Groupe.

• Mise en équivalence (MEE) :

Cette méthode s'applique aux entreprises sur lesquelles le Groupe a une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La méthode de la mise en équivalence consiste à valoriser les titres de participation de l'entreprise consolidée en fonction des capitaux propres de celle-ci, la quote-part de résultat de la filiale étant prise en compte dans le résultat consolidé.

C-PÉRIMÈTRE ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend la société mère Les Eaux Minérales d'Oulmès et ses filiales :

Entité	Activité	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Eau Technologie Environnement « ETE »	Captage, exploitation, industrie et commerce de toutes sortes de boissons	Intégration globale	55%	55%
OULMES DRINKS DEVELOPMENT « ODD »	Extraire, fabriquer, importer, exporter, embouteiller, promouvoir et distribuer tout type de boissons	Intégration globale	100%	100%
ORANGINA MAROC	Promotion et distribution de tout type de boissons appartenant au groupe Suntory Food & Beverages	Mise en équivalence	34%	34%

E.T.E

Eau Technologie Environnement, société de droit béninois, détenue par Les Eaux Minérales d'Oulmès dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement en Afrique et plus particulièrement l'Afrique Sub-saharienne. Les comptes sociaux de la société ETE ont fait l'objet d'un audit d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2017-2022 ayant servi de base aux travaux de consolidation.

ODD

Oulmes Drinks Development, société créée au mois d'avril 2016 et détenue à 100% par les Eaux Minérales d'Oulmès, avec un capital passant de MMAD 30 à 25,5 MMAD en 2023. La société a pour activité la fabrication et la distribution de tout type de boissons. Elle devrait constituer le fournisseur exclusif d'Orangina Maroc.

Courant 2023, la société a effectué une opération d'accordéon afin d'absorber les pertes cumulées, l'opération consistait en l'absorption des pertes cumulées via la réduction du capital de MMAD 22,8 passant ainsi de MMAD 30 à MMAD 7,2 et l'augmentation du capital d'un montant de MMAD 18,2 par compensation de créances envers LEMO.

ORANGINA MAROC

Orangina Maroc, détenue par les Eaux Minérales d'Oulmès à hauteur de 34% depuis avril 2016. Elle a essentiellement pour objet le commerce, la promotion et la distribution de tout type de boissons appartenant au groupe Suntory Food and Beverages. Il est à noter qu'Orangina Maroc n'a pas été consolidée au titre de l'exercice 2022 car elle est en cours de liquidation.

En 2023, sortie des titres de participations de Orangina Maroc pour MMAD (7,4) suite à sa liquidation courant le deuxième semestre de l'exercice 2023. Il est à noter que le titre de OM était totalement déprécié dans les comptes de LEMO.

D-CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Le Dirham est la monnaie de fonctionnement du Groupe. Ainsi, les comptes des filiales installées à l'étranger ont été convertis en MAD la monnaie de présentation.

E- DATE DE CLÔTURE DES EXERCICES

Les résultats des sociétés consolidées correspondent à une période de 12 mois se terminant le 31 décembre de chaque année.

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe ont établi des comptes arrêtés au 31 décembre 2023.

F-COMPTES ET OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les soldes bilanciaux, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

G-RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION

• Immobilisations en non-valeurs

Les immobilisations en non-valeurs, constituées des frais préliminaires et des charges à répartir, sont annulées en consolidation, ces immobilisations constituent des charges de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées, au même titre leurs amortissements sont annulés.

• Écarts de conversion

Les gains de change latents, comptabilisés en écarts de conversion passif dans le bilan devraient être enregistrés au compte de produits et charges au cours de la période à laquelle ils se rapportent. Aussi, les écarts de conversion actifs ont été annulés en contrepartie de la provision pour risques et charges correspondante.

• Immobilisations acquises par crédit-bail

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de crédit-bail devraient être comptabilisés au bilan sous forme d'une immobilisation corporelle et d'un emprunt correspondant, au compte de produits et charges, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

• Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participations après comptabilisation des éventuelles plus ou moins-values latentes sur actifs identifiables. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur une durée qui doit refléter aussi raisonnablement que possible les hypothèses retenues et les objectifs fixés et documentés lors de l'acquisition. Cependant, lorsque ces écarts sont négatifs, ces derniers sont inscrits en provision pour risques et charges et repris sur une durée qui doit refléter aussi raisonnablement que possible les mêmes hypothèses retenues et les objectifs fixés et documentés lors de l'acquisition.

Les comptes consolidés du Groupe comprennent un écart d'acquisition suite à l'entrée en périmètre de la filiale ETE, amorti sur une durée de 10 ans.

• Impôts différés

Les impositions différées résultent de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et les retraitements d'homogénéisation qui ont une incidence sur la base taxable. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

• Homogénéisation des durées d'amortissement des immobilisations corporelles :

Le retraitement d'homogénéisation des durées d'amortissement des immobilisations corporelles consiste à harmoniser la durée d'amortissement de ces dites immobilisations en fixant une durée économique au lieu d'une durée admise fiscalement.

H- RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation prévalant à l'établissement des comptes consolidés sont les mêmes que celles appliquées pour les comptes annuels individuels et édictées par le Code Général de la Normalisation Comptable (C.G.N.C.).

Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

• Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Elles sont constituées essentiellement des brevets, licences, logiciels et droits similaires correspondant à des dépenses faites pour l'obtention de l'avantage représenté par la protection accordée au bénéficiaire du droit d'utilisation. La durée d'amortissement de ces immobilisations s'étale sur 5 ans.

• Immobilisations incorporelles

A leur entrée dans le patrimoine de la société, les immobilisations corporelles acquises à titre onéreux sont enregistrées à leur coût d'acquisition, celles produites par l'entreprise pour elle-même, à leur coût de production. Ces coûts s'entendent hors TVA récupérable. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur la valeur d'origine du bien dans la limite des taux indiqués par l'administration fiscale et admis par l'usage de la profession.

• Stock

Les stocks des matières premières sont évalués au coût d'achat et suivant la méthode du coût moyen pondéré.



RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023



Building a better working world

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc



7, Bd Driss Slaoui
20 160 Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
Les Eaux Minérales d'Oulmès
Quartier industriel Bouskoura
Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société LES EAUX MINÉRALES D'OULMÈS et de ses filiales (Groupe LES EAUX MINÉRALES D'OULMÈS), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 725.204 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 67.288.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

1

1. Provision pour dépréciation des créances clients

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2023, la valeur des créances clients nettes de provisions s'élève à 434,2 millions de dirhams. La détermination des créances à déprécier requiert l'exercice du jugement de la direction sur la base d'une analyse continue de l'évolution du risque client. Compte tenu du caractère significatif du poste au regard du bilan du groupe, du jugement nécessaire à l'estimation des créances à déprécier, et de la conjoncture de crise actuelle, nous avons considéré que ce sujet constitue un point clé de l'audit.	Nos travaux ont notamment consisté à : <ul style="list-style-type: none">- Prendre connaissance des procédures d'identification des créances clients à déprécier et de détermination du montant des dépréciations à constater ;- Tester le fonctionnement des contrôles dans le cadre des procédures mises en œuvre pour déterminer le niveau des dépréciations des créances clients ;- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour évaluer les dépréciations à constater ;- Examiner la correcte évaluation des dépréciations à constater selon la méthode de provisionnement du Groupe.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 9 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé



Les Eaux Minérales d'Oulmès S.A. au capital de 198.000.000 DHS
Z.I. Bouskoura 20180 - Casablanca
www.leseauxmineralesdoulmes.ma

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023



BILAN ACTIF

	31-déc-23			31-déc-22
	Brut	Amortissement	Net	Net
(Montants en dhs)				
Immobilisations en non valeur (A)	74 193 964	52 594 255	21 599 708	25 664 272
Frais préliminaires				
Charges à répartir	74 193 964	52 594 255	21 599 708	25 664 272
Primes de remboursement des obligations				
Immobilisations incorporelles (B)	37 692 496	23 695 041	13 997 455	15 262 514
Immobilisations en recherche et développement	37 692 496	23 695 041	13 997 455	15 262 514
Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles (C)	3 705 748 731	2 241 544 638	1 464 204 092	1 260 223 269
Terrains	48 325 324	-	48 325 324	48 325 324
Constructions	636 164 558	322 244 591	313 919 968	320 162 149
Installations techniques, matériel et outillage	2 589 649 032	1 842 691 862	746 957 170	587 153 057
Matériel de transport	14 367 551	11 966 220	2 401 330	1 513 954
Mobilier de bureau, aménagements divers	80 669 051	64 641 966	16 027 085	18 348 476
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	336 573 214	-	336 573 214	284 720 310
Immobilisations financières (D)	62 597 390	3 000 000	59 597 390	85 149 373
Prêts immobilisés	-	-	-	27 197 450
Autres créances financières	4 449 454	-	4 449 454	3 603 988
Titres de participation	58 147 935	3 000 000	55 147 935	54 347 935
Autres titres immobilisés				
Écart de conversion - Actif (E)	-	-	-	-
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes financières				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	3 880 232 580	2 320 833 935	1 559 398 646	1 386 299 428
Stocks (F)	290 467 831	4 344 461	286 123 370	288 821 189
Marchandises	12 151 942	-	12 151 942	9 881 259
Matières et fournitures consommables	247 227 716	4 344 461	242 883 255	259 298 542
Produits en cours	-	-	-	-
Produits intermédiaires et résiduels	-	-	-	-
Produits finis	31 088 173	-	31 088 173	19 641 388
Créances de l'actif circulant (G)	742 842 064	89 661 719	653 180 345	665 579 047
Fournisseurs débiteurs, avances & acomptes	166 049 345	-	166 049 345	77 312 025
Clients et comptes rattachés	468 135 661	80 172 426	387 963 236	457 661 162
Personnel	3 289 963	-	3 289 963	2 260 940
État	50 296 609	-	50 296 609	82 169 339
Comptes d'associés	13 401 499	-	13 401 499	17 993 688
Autres débiteurs	22 829 939	9 489 294	13 340 645	8 598 413
Comptes de régularisation - Actif	18 839 050	-	18 839 050	19 583 479
Titres et valeurs de placement (H)	58 000	-	58 000	58 000
Écarts de conversion - Actif (I)	417 357	-	417 357	2 093 502
TOTAL II (F+G+H+I)	1 033 785 252	94 006 180	939 779 072	956 551 737
Chèques et valeurs à encaisser	43 707 193	-	43 707 193	46 363 917
Banques, T.G et C.C.P	58 785 406	-	58 785 406	59 565 204
Caisses, Régies d'avances et accreditifs	2 706 559	-	2 706 559	1 783 173
TOTAL III	105 199 157	-	105 199 157	107 712 294
TOTAL GÉNÉRAL	5 019 216 990	2 414 840 115	2 604 376 875	2 450 563 460

BILAN PASSIF

	31-déc-23		31-déc-22
	(A)	(B)	(C)
(Montants en dhs)			
Fonds propres			
Capital social ou personnel (1)	198 000 000		198 000 000
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé			
Capital appelé dont versé			
Primes d'émission, de fusion, d'apport	166 980 000		166 980 000
Écarts de réévaluation			
Réserve légale	19 800 000		19 800 000
Autres réserves	37 687 000		37 687 000
Report à nouveau (2)	118 425 504		96 907 367
Résultats nets en instance d'affectation (2)	-		-
Résultat net de l'exercice (2)	73 975 309		54 188 137
Total des capitaux propres	614 867 813		573 562 504
Capitaux propres assimilés	14 874 109		5 451 955
Subventions d'investissement	14 874 109		5 451 955
Provisions réglementées			
Dettes de financement	984 065 950		801 478 526
Emprunts obligataires	458 333 333		300 000 000
Autres dettes de financement	525 732 616		501 478 526
Provisions durables pour risques et charges	-		-
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Écart de conversion - Passif	-		-
Augmentation de créances immobilisées			
Diminution des dettes de financement			
TOTAL I (A + B + C + D + E)	1 613 807 872		1 380 492 985
Dettes du passif circulant	614 047 040		663 744 613
Fournisseurs et comptes rattachés	252 534 748		330 197 091
Clients créditeurs, avances et acomptes	15 356 549		13 468 816
Personnel	11 508 739		18 178 149
Organismes sociaux	20 281 086		16 227 676
État	296 738 521		271 820 722
Comptes d'associés	1 699 951		1 153 949
Autres créanciers			
Comptes de régularisation - Passif	15 927 447		12 153 211
Autres provisions pour risques et charges	1 462 185		9 538 330
Écarts de conversion - Passif (éléments circulants)	266 949		2 482 626
TOTAL II (F + G + H)	615 776 174		675 765 569
Trésorerie - Passif	-		-
Crédits d'escompte	47 267 951		59 453 813
Crédits de trésorerie	279 999 987		317 769 495
Banques de régularisation	47 524 891		17 081 598
TOTAL III	374 792 829		394 304 906
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	2 604 376 875		2 450 563 460

(1) Capital personnel débiteur
(2) Bénéficiaire (+), déficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (Hors Taxes)

	(Montants en dhs)		Exercice du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023	
	NATURE	OPÉRATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
		Propres à l'exercice (1)	Concernant les exercices précédents (2)	
I Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises (en l'état)	80 787 231	-	80 787 231	62 744 467
Ventes de biens et services produits	2 413 537 046	-	2 413 537 046	2 083 406 116
Chiffre d'affaires	2 494 324 277	-	2 494 324 277	2 146 150 583
Variation de stocks de produits (+ ou -) (1)	11 446 786	-	11 446 786	3 505 773
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	6 756 744	-	6 756 744	-
Reprises d'exploitation : transferts de charges	8 107 212	-	8 107 212	1 052 587
TOTAL I	2 520 635 019	-	2 520 635 019	2 150 708 943
II Charges d'exploitation				
Achats revendus (2) de marchandises	79 872 508	-	79 872 508	69 964 769
Achats consommés (2) de matières et fournitures	873 621 805	-	873 621 805	774 088 172
Autres charges externes	687 537 779	-	687 537 779	556 182 741
Impôts et taxes	217 868 573	48 632	217 917 205	193 438 189
Charges de personnel	292 842 068	-	292 842 068	255 329 406
Autres charges d'exploitation	1 450 001	-	1 450 001	1 700 004
Dotations d'exploitation	193 578 341	-	193 578 341	187 990 986
TOTAL II	2 346 771 076	48 632	2 346 819 708	2 038 694 267
III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	173 863 944	-48 632	173 815 312	112 014 677
IV Produits financiers				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				2 123 841
Gains de change	6 082 820	-	6 082 820	1 850 715
Intérêts et autres produits financiers	1 199 604	-	1 199 604	1 685 307
Reprises financières : transferts de charges	2 018 386	-	2 018 386	666 179
TOTAL IV	9 300 811	-	9 300 811	6 326 042
V Charges financières				
Charges d'intérêts	58 087 428	-	58 087 428	38 994 693
Pertes de change	4 031 353	-	4 031 353	3 393 937
Autres charges financières				
Dotations financières	3 342 241	-	3 342 241	2 093 502
TOTAL V	65 461 022	-	65 461 022	44 482 132
VI RÉSULTAT FINANCIER (IV - V)	-56 160 211	-	-56 160 211	-38 156 090
VII RÉSULTAT COURANT (III + VI)	117 703 732	-48 632	117 655 100	73 858 587
VIII Produits non courants				
Produits de cessions d'immobilisations	71 940	-	71 940	1 119 472
Subvention d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	4 399 647	-	4 399 647	5 947 507
Reprises non courantes : transferts de charges	31 866 800	-	31 866 800	-
TOTAL VIII	36 338 388	-	36 338 388	7 066 980
IX Charges non courantes				
Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	13 904 768	-	13 904 768	21 220
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	23 712 546	4 399 724	28 112 270	3 974 653
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				510 394
TOTAL IX	37 617 313	4 399 724	42 017 038	4 506 268
X RÉSULTAT NON COURANT (VIII - IX)	-1 278 926	-4 399 724	-5 678 650	2 560 712
XI RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII + ou - X)	116 424 807	-4 448 356	111 976 450	76 419 299
XII IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	38 001 141	-	38 001 141	22 231 162
XIII RÉSULTAT NET (XI - XII)	78 423 666	-4 448 356	73 975 309	54 188 137
XIV TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)	2 566 274 217	0	2 566 274 217	2 164 101 965
XV TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)	2 487 850 552	4 448 356	2 492 298 908	2 109 913 828
XVI RÉSULTAT NET (total produits - total charges)	78 423 666	-4 448 356	73 975 309	54 188 137

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION (E S G)

I TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS (T F R)		Exercice du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023	
(Montants en dhs)		EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
1	Ventes de marchandises (en l'état)	80 787 231	62 744 467
2	- Achats revendus de marchandises	79 872 508	69 964 769
I	= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ÉTAT	914 722	-7 220 302
	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3 + 4 + 5)	2 424 983 832	2 086 911 889
3	Ventes de biens et services produits	2 413 537 046	2 083 406 116
4	Variation de stocks de produits	11 446 786	3 505 773
5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-
II	- CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6 + 7)	1 561 159 584	1 330 270 913
6	Achats consommés de matières et fournitures	873 621 805	774 088 172
7	Autres charges externes	687 537 779	556 182 741
IV	= VALEUR AJOUTÉE : (I + II + III)	864 738 970	749 420 675
8	+ Subventions d'exploitation	-	-
V	- Impôts et taxes	217 917 205	193 438 189
9	- Charges de personnel	292 842 068	255 329 406
10	-	-	-
	= EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (E B E)	353 979 697	300 653 079
	= OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (I B E)	-	-
11	+ Autres produits d'exploitation	6 756 744	-
12	- Autres charges d'exploitation	1 450 001	1 700 004
13	+ Reprises d'exploitation : transferts de charges	8 107 212	1 052 587
14	- Dotations d'exploitation	193 578 341	187 990 986
VI	= RÉSULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	173 815 312	112 014 677
VII	RÉSULTAT FINANCIER	-56 160 211	-38 156 090
VIII	= RÉSULTAT COURANT (+ ou -)	117 655 100	73 858 587

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

TABLEAU DES PROVISIONS

(Montants en dhs)		Exercice Clos au 31 décembre 2023						
Nature	Montant début d'exercice	Dotations			Reprises			Montant fin d'exercice
		d'exploitation	financières	non courantes	d'exploitation	financières	non courantes	
1 Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	15 779 800		3 000 000	-	-		15 779 800	3 000 000
2 Provisions réglementées								
3 Provisions durables pour risques et charges								
SOUS TOTAL (A)	15 779 800	-	3 000 000	-	-	-	15 779 800	3 000 000
4 Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie) (Clients et stocks)	90 498 627	9 324 765			5 817 212			94 006 180,38
5 Autres provisions pour risques et charges (Écarts de conversion)	9 538 330		342 241			2 018 386	6 400 000	1 462 185
6 Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	100 036 957	9 324 765	342 241	-	5 817 212	2 018 386	6 400 000	95 468 365
TOTAL (A + B)	115 816 757	9 324 765	3 342 241	-	5 817 212	2 018 386	22 179 800	98 468 365

TABLEAU DES CRÉANCES

(Montants en dhs)		Exercice Clos au 31 décembre 2023						
CRÉANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRE ANALYSE			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'État et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	4 449 454	4 449 454	-	-	-	-	-	-
* Prêts immobilisés								
* Autres créances financières	4 449 454	4 449 454						
DE L'ACTIF CIRCULANT	742 842 064	-	492 668 218	245 310 296	117 900 333	50 296 609	82 581 402	89 058 173
* Fournisseurs débiteurs	166 049 345		166 049 345		90 197 647		26 500 000	
* Clients et comptes rattachés	468 135 661		236 919 503	231 216 159	10 793 359		15 299 982	89 058 173
* Personnel	3 289 963		3 289 963					
* État	50 296 609		50 296 609			50 296 609		
* Comptes d'associés	13 401 499		13 401 499		13 401 499		13 401 499	
* Autres débiteurs	22 829 939		3 872 252	14 094 137	3 507 829		12 737 957	
* Comptes de régularisation - Actif	18 839 050		18 839 050				14 641 964	

TABLEAU DES DETTES

(Montants en dhs)		Exercice Clos au 31 décembre 2023						
DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			Autres analyse			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'État et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE FINANCEMENT	984 065 950	537 392 410	447 173 539	-	-	-	-	-
* Emprunts obligataires	458 333 333	238 833 333	220 000 000					
* Autres dettes de financement	525 732 616	298 559 077	227 173 539					
DU PASSIF CIRCULANT	614 047 040	-	587 113 678	26 933 363	15 346 217	317 019 607	7 456 562	-33 434 109
* Fournisseurs	252 534 748		225 601 385	26 933 363	15 346 217		1 032 558	-33 434 109
* Clients créditeurs consignation	15 356 549		15 356 549					
* Personnel	11 508 739		11 508 739					
* Organismes sociaux	20 281 086		20 281 086			20 281 086		
* État	296 738 521		296 738 521			296 738 521		
* Comptes d'associés	1 699 951		1 699 951				1 699 951	
* Autres créanciers								
* Comptes de régularisation - Passif	15 927 447		15 927 447				4 724 053	

TABLEAU DES SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES OU REÇUES

(Montants en dhs)						Exercice Clos au 31 décembre 2023
TIERS CRÉDITEURS OU DÉBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SÛRETÉ	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SÛRETÉ DONNÉE À LA DATE DE CLÔTURE	
* Sûretés données						
* Sûretés reçues						
N É A N T						

(1) Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNÉS HORS OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

(Montants en dhs)		Exercice Clos au 31 décembre 2023	
ENGAGEMENTS DONNÉS		MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRÉCÉDENT
* Avals et cautions			
* Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires			
* Autres engagements donnés (vis-à-vis de l'Administration des douanes)		10 000 000	10 000 000
* Garantie de restitution de paiement anticipé dans le cadre de l'accord de subvention conclu entre LEMO et L'UNOPS "Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets".		20 562 367	21 310 330
* Une caution en faveur du MINURSO		202 489	202 489
* Une caution définitive en faveur de la DPEFLCD*			10 000
* Direction provinciale des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification			
* Une caution définitive en faveur de HCEFLCD* portant reconduction d'amodiation du droit de chasse			10 000
* Haut commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification			
* Une quittance subrogative dans le cadre du contrat d'affacturage avec la Banque Centrale Populaire			
Total (1)		84 101 504	88 679 462
(1) dont engagements à l'égard d'entreprises liées		114 866 359	120 212 281
ENGAGEMENTS REÇUS		MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRÉCÉDENT
* Avals et cautions			
Caution bancaire: Limonades Sidi Bannour			
Caution bancaire: Yassine Boissons			
Cautions solidaires			
* Autres engagements donnés		112 100 000	77 400 000
Total		112 100 000	77 400 000

(1) Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

ÉTAT DES PASSIFS ÉVENTUELS

(Montants en dhs)		Exercice Clos au 31 décembre 2023
* Conformément à la législation fiscale les exercices, 2020, 2021, 2022 et 2023 ne sont pas encore prescrit. Les déclarations fiscales des Eaux Minérales d'Oulmes au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR) peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappels éventuels d'impôts, taxes.		
* Les déclarations sociales au titre de la CNSS peuvent faire l'objet de contrôle et de rappels éventuels de cotisations.		



Aux Actionnaires de la société
Les Eaux Minérales d'Oulmès S.A.
Quartier industriel Bouskoura
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société LES EAUX MINÉRALES D'OULMÈS S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 629.741.922 dont un bénéfice net de MAD 73.975.309.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société LES EAUX MINÉRALES D'OULMÈS S.A. au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

1



7, Bd Driss Slaoui
20 160 Casablanca
Maroc

1. Provision pour dépréciation des créances clients

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, les créances clients dont la valeur brute s'élève à 468,1 millions de dirhams sont provisionnées à hauteur de 80,2 millions de dirhams.
La détermination des créances à déprécier requiert l'exercice du jugement de la direction sur la base d'une analyse continue de l'évolution du risque client.
Compte tenu du caractère significatif du poste au regard du bilan de la société, du jugement nécessaire à l'estimation des créances à déprécier, nous avons considéré que ce sujet constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :
- Prendre connaissance des procédures d'identification des créances clients à déprécier et de détermination du montant des dépréciations à constater ;
- Tester le fonctionnement des contrôles dans le cadre des procédures mises en œuvre pour déterminer le niveau des dépréciations des créances clients ;
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour évaluer les dépréciations à constater ;
- Examiner la correcte évaluation des dépréciations à constater selon la méthode de provisionnement de la société.

2. Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des titres de participation s'élève à 55,1 millions de dirhams. Les titres de participation sont enregistrés à leur prix d'acquisition diminués d'une provision pour dépréciation, le cas échéant.
Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation nette de ces titres comportent une part significative de jugement quant aux choix de la méthodologie et des hypothèses utilisées.
En raison du montant significatif des titres de participation, et de l'importance du jugement de la Direction pour la détermination de la valeur d'inventaire, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé d'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à :
- Prendre connaissance du processus mis en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation ;
- Examiner les hypothèses et les prévisions de croissance retenues au regard de l'environnement économique en les comparant aux données disponibles pour l'industrie et aux tendances historiques récentes des participations ;
- Effectuer des tests de sensibilité sur la valeur d'inventaire.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que,

2

individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations et affirmations fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 9 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

3